

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 10 Juin 2020

Date d'affichage 10 Juin 2020

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 29

votants 29

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20200617-DEL_20_17_06_06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2020

Affichage : 23/06/2020



L'AN DEUX MILLE VINGT

Le DIX SEPT JUIN à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Étaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Cécile KNITTEL, M. Gérard GUESNE, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Eric PAPILLON, Mme Christiane VAN RYSEL, M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS, M. Gaëtan THOMAS, Mme Françoise PELLODI, M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, M. Nicolas CHABLE, Mme Catherine CHANTEPIE, M. Thierry BODIN, Mme Delphine LETESSIER, M. Christophe BISI, Mme Marie-Hélène TROUILLOT, M. Emmanuel VIGNERON, Mme Marie DENONELLE, M. Nicolas GUILLARD, Mme Audrey MAMONTEIL, M. Dominique MORANCE, Mme Olivia JAMAIN, M. Lionel COURTEMANCHE, Mme Sophie DOLLON, M. Franck POTAUFEUX, Mme Edith ALIX, M. Carl GUILLEMIN.

Excusés : /

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Delphine LETESSIER a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

REPRESENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL A L'ASSOCIATION SYNDICALE DES RIVERAINS DE L'HUISNE ET DE LA VIVE PARENCE

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée qu'il est nécessaire de renouveler les mandats de délégation ou de représentation du Conseil Municipal à différents organismes, sociétés ou associations, ceci à la suite des élections municipales de 15 Mars 2020.

Le territoire des Riverains de Huisne et de Vive Parence est vaste dans son ensemble puisqu'il englobe tout le bassin versant de l'Huisne. Il présente de plus des caractéristiques spécifiques mais homogènes en terme de dégradation des végétaux, des berges et également du lit mineur due aux problèmes d'écoulement des cours d'eau.

Objectifs d'actions :

A court terme : Résoudre les problèmes liés au non-entretien des cours d'eau et au défaut d'usage,

A moyen et à long terme : Intervenir sur les ouvrages & mettre en place des actions d'ordre morphologique.

En ce qui concerne l'Association Syndicale des Riverains de la Vive Parence, le Conseil Municipal doit être représenté par un membre titulaire et un membre suppléant afin de siéger au Conseil d'Administration.

Après avoir enregistré les candidatures suivantes :

- comme membre titulaire :
 - o Madame Cécile KNITTEL
- comme membre suppléant :
 - o Monsieur Emmanuel BOIS

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (29 Pour – 0 Abstention – 0 Contre)

Désigne comme représentants du Conseil Municipal afin de siéger au sein de l'Association Syndicale des riverains de l'Huisne et de la Vive Parence :

- membre titulaire :
 - o Madame Cécile KNITTEL
- membre suppléant :
 - o Monsieur Emmanuel BOIS

Pour Copie Conforme,
Le Maire
Didier REVEAU